



**Merci de renseigner rigoureusement ce tableau et de remplir toutes les cases concernées.**

	JOURS					HORAIRES	AGES	PLACES/ SEANCES	QUOTA *	INSCRIPTION
	L	M	M	J	V					
8 - 12 juillet						10h-12h			limité à fois illimité	à la séance (/!) au quota) hebdomadaire (bloque l'enfant sur la semaine complète) autres (à préciser) :
						14h-16h				
						16h-18h				
15 - 19 juillet						10h-12h			limité à fois illimité	à la séance (/!) au quota) hebdomadaire (bloque l'enfant sur la semaine complète) autres (à préciser) :
						14h-16h				
						16h-18h				
22 - 26 juillet						10h-12h			limité à fois illimité	à la séance (/!) au quota) hebdomadaire (bloque l'enfant sur la semaine complète) autres (à préciser) :
						14h-16h				
						16h-18h				
29 juillet - 2 août						10h-12h			limité à fois illimité	à la séance (/!) au quota) hebdomadaire (bloque l'enfant sur la semaine complète) autres (à préciser) :
						14h-16h				
						16h-18h				
5 - 9 août						10h-12h			limité à fois illimité	à la séance (/!) au quota) hebdomadaire (bloque l'enfant sur la semaine complète) autres (à préciser) :
						14h-16h				
						16h-18h				
12 - 16 août				F		10h-12h			limité à fois illimité	à la séance (/!) au quota) hebdomadaire (bloque l'enfant sur la semaine complète) autres (à préciser) :
				É		14h-16h				
				R		16h-18h				
				I						
19 - 23 août				É		10h-12h			limité à fois illimité	à la séance (/!) au quota) hebdomadaire (bloque l'enfant sur la semaine complète) autres (à préciser) :
						14h-16h				
						16h-18h				

\* Quota = nombre de fois qu'un même enfant peut suivre une même activité (il est toujours de "1" par ex. pour les activités très prisées)

**QUARTIER OU ZONE DE L'ACTIVITE, SI DEFINI :**

BELLECROIX  
 BORNLY  
 CENTRE VILLE  
 DEVANT-LES-PONTS  
 LA GRANGE-AUX-BOIS

MAGNY  
 NOUVELLE VILLE  
 PATROTTE - METZ-NORD  
 PLANTIERES - QUEULEU

SABLON (et "Les Arènes")  
 VALLIERES  
 PLAN D'EAU (et alentours)  
 HORS METZ

**LIEU SOUHAITE POUR L'ACTIVITE :****ACCES DE BUS (LIGNE ET ARRET) LE PLUS PROCHE :****ENCADREMENT**

NOM ET PRENOM DE L'ENCADRANT	DIPLOME <i>(reporter la qualification mentionnée sur le diplôme de chaque encadrant)</i>	DATES D'INTERVENTION	NOMBRE D'HEURES
		au	

**BUDGET DU PROJET**

Description des dépenses liées au matériel :

**i** Le montant de la subvention demandé à la Ville de Metz ne pourra excéder 80% du BP total du projet

<b>DÉPENSES :</b>	<b>RECETTES :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Matériel <i>(voir ci-dessus)</i></li> <li>- Encadrement</li> <li>- Autres frais divers</li> <li>- Bénévolat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention Ville de Metz</li> <li>- Subvention(s) autre(s) organisme(s)</li> <li>- Fonds propres</li> <li>- Bénévolat</li> </ul>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>

**NB : Le budget doit obligatoirement être à l'équilibre (Total Dépenses = Total Recettes)**

**INFORMATIONS UTILES**

Dossier de demande de subvention à déposer pour le **3 mars 2024**, délai de rigueur.

Cette présente fiche est à compléter (**1 fiche par atelier**) et à joindre lors du remplissage de la page "Pièces à joindre" sur le site de demande de subvention : [metz.commeunservice.com](http://metz.commeunservice.com)

Pour la liste des documents à fournir, merci de vous référer à la note de cadrage.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le service de la Vie Associative :

[jeunesse@mairie-metz.fr](mailto:jeunesse@mairie-metz.fr)